

DÉLIBÉRATION n° 2024-12-14-1

Le conseil d'administration, en sa séance du 14/12/2024,
sous la présidence de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du procès-verbal du CA du 12 octobre 2024

Le conseil approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 12 octobre 2024 joint en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

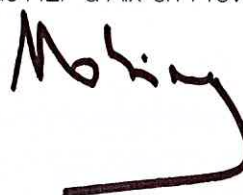
Présents et représentés : 26

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 14/12/2024

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 06/01/2025

PROCES-VERBAL

Conseil d'administration

12 octobre 2024

1

Membres présents

Aurélie Robineau-Israël, Eric Berton représenté par Maryline Crivello, Manuel Cruz, Hakim Khellaf – Walter Bruyère-Ostells, Nicolas Badalassi, Céline Gimet, Caterina Severino, Franck Frégosi – Nathalie Ferrière, Adrien Vitse, Didier Delprete, Audrey Freyermuth – Candice Deroubaix, Rémi Prévot, Samuel Rogron – César Meurin – Souliman Soudani, Louna Rubon, Waguih Morcos.

Procurations

Maryvonne Le Brignonen donne procuration à Aurélie Robineau-Israël, Nathalie Colin donne procuration à Aurélie Robineau-Israël, Hakim Khellaf donne procuration à Manuel Cruz, Sophie Doudet donne procuration à Adrien Vitse, Anne Martin donne procuration à Nicolas Badalassi, Anaïs Abdelmahmoud donne procuration à César Meurin.

Assistent au Conseil avec voix consultative

Rostane Mehdi, Raphaël Zganic-Aubert, Sébastien Cecchi.

Assistent au Conseil

Franck Biglione, Mélanie Galand (représente le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille), Gaëlle Chevalier, Amélie Jimenez, Sonia Schaub.

Absents

Laurence Bertrand Dorléac, Sylvie Bermann, Christine Cabau, Wladimir Pandolfo, Thibault Pla.

Ouverture

Madame Robineau-Israël ouvre la séance en félicitant les nouveaux administrateurs étudiants pour leur élection et leur souhaite la bienvenue, ainsi qu'à Gaëlle Chevalier, qui remplace Guillaume Hermary en tant que Secrétaire générale de l'IEP. Le Conseil accueille également Monsieur Zganic-Aubert, nouvel Agent comptable de l'Université.

Le quorum étant atteint, la Présidente donne lecture des procurations (Madame Cabau étant finalement absente, ses deux procurations seront réattribuées si cela est possible). La Présidente ajoute qu'elle est heureuse de retrouver le Directeur et le félicite pour la campagne de grande qualité menée pour la Direction de Sciences Po Paris, qui a donné une belle image de cette Maison.

2

Approbation des procès-verbaux des Conseils du 1^{er} juillet (exceptionnel) et du 6 juillet 2024

La Présidente présente le premier point de l'ordre du jour, à savoir l'approbation des procès-verbaux des Conseils d'administration du 1^{er} et du 6 juillet 2024.

Sans demande de prise de parole, ni opposition ou abstention, la Présidente déclare les comptes-rendus adoptés et donne la parole au Professeur Mehdi pour les informations générales.

Informations générales de Monsieur le Directeur

Le Directeur souhaite commencer par le deuil extrêmement cruel qui vient de frapper la communauté de Sciences Po Aix. Le Professeur André Cartapanis, collègue et ami de nombre de professeurs présents et enseignant emblématique de cette Maison, lui a été brutalement arraché par une implacable maladie contre laquelle il livrait un combat résolu et plein de dignité. Nous n'imaginions d'autre issue que sa victoire, nous sommes cruellement démentis. Il tient à rendre hommage à une personnalité exigeante mais tellement humaine, une intelligence hors-norme, et un sens de l'intérêt de l'établissement qui le conduisait à se hisser au-dessus de ses propres colères, souvent homériques. Cette disparition laisse désespérées des générations d'étudiants, pour beaucoup devenus à leur tour des économistes respectés. Il propose d'observer une minute de silence.

[minute de silence]

La Présidente redonne la parole au Directeur, avant de passer à l'ordre du jour, pour faire un point sur la rentrée, qui s'est déroulée dans des conditions sereines. Tout d'abord pour les pré-entrées étudiantes qui ont accueillis les nouveaux entrants en 1^{ère} année, en 2A pour ceux qui ont passé ce concours particulier d'accès et les 40 étudiants de 4A pour le concours sur dossier. Ce dernier a vu cette année près de 750

candidats, ce qui témoigne de la forte attractivité de l'offre de masters de l'établissement.

Ont été organisées ensuite la rentrée des personnels administratifs et celle des enseignants, qui pour la 2^{ème} année consécutive, a fait l'objet d'une journée de réflexion, ici sur l'intelligence artificielle, au cœur des préoccupations de très nombreuses institutions universitaires. Le travail sur l'innovation pédagogique engagé l'année dernière se poursuit avec la publication de la deuxième version de son Livre blanc, qui recense l'ingéniosité des propositions enseignantes et des expériences qui engage plus largement l'établissement, comme le BWS.

Une conférence citoyenne universitaire pourrait voir le jour, qui rassemblerait des enseignants, des enseignants-chercheurs, des étudiants et des personnels administratifs afin de réfléchir à ce que devrait être les bonnes pratiques sur le sujet de l'I.A.

3

Par ailleurs, comme l'établissement reste ouvert sur le monde, qui connaît des événements tragiques, le Directeur informe qu'il a autorisé la tenue la semaine prochaine d'une assemblée générale sur la situation à Gaza. Comme les précédentes, le cadre ferme a été rappelé aux étudiants organisateurs afin de s'en tenir aux principes qui doivent présider au bon fonctionnement d'un établissement public. La liberté d'information, d'expression, d'association et de réunion doivent toujours s'accorder, dans un Etat de droit, à la continuité du service et l'ordre public dans les établissements. Le Directeur ne transigera jamais sur ce point et tient également à rappeler, suite à une question récurrente, que les établissements publics n'ont pas à prendre position sur ces grands sujets, en dehors de l'hypothèse où il serait porté atteinte directement aux conditions d'exercice de leurs missions, comme par exemple l'entrave à la liberté académique. Ils doivent s'en tenir au principe de neutralité. Pour conclure, il cite la Commission Garber, de l'Université d'Harvard : « Face à ces grands sujets, ce que l'on attend de l'université, c'est qu'elle redouble d'engagement intellectuel ». Ainsi, des conférences, des échanges, des recherches doivent être organisées dans un cadre partagé, et que soient abordés ces sujets à l'aune de considérations respectueuses de la neutralité et de l'objectivité scientifique.

Didier Del Prete rejoint le Directeur sur ses observations, l'ouverture sur des sujets sensibles devant rester dans un cadre qui impose la neutralité. Il donne pour exemple les débats qui ont eu lieu à La Nuit du Droit, organisé à la Cour d'Appel d'Aix, dont l'IEP est partenaire et qui a vu, par ailleurs, un étudiant de la Prépa'ENM atteindre la finale du concours d'éloquence.

Il évoque également, avec le Directeur, le succès qu'a connu le Forum des carrières, qui a accueilli près de 60 partenaires publics et privés et qui participe au rayonnement de l'Institut.

Sans demande d'intervention supplémentaire, la Présidente propose de passer au point suivant.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs

Le Directeur annonce avoir usé de sa délégation à deux reprises, tout d'abord pour attribuer une subvention de 3 000 € à l'UMR DICE, dont l'IEP est co-tutelle, et qui est co-dirigée par Caterina Severino. Cette subvention servira à organiser une journée d'étude internationale sur le thème "Gouverner la société internationale par les chiffres". Le Conseil est ensuite informé que deux recours ont été formés devant le tribunal administratif de Marseille contre des décisions rejetant leur candidature en Master 2 (l'un pour le Master Géostratégie, défense et sécurité internationale option Géostratégie, l'autre en Master Métiers de l'information, option métiers de la communication d'influence et du plaidoyer). Un mémoire en défense a été déposé par l'IEP pour chacun des dossiers.

Walter Bruyère-Ostells, Nicolas Badalassi et Didier Del Prete rappellent que les décisions d'admission sont fondées sur des critères objectifs et transparents, comme les qualifications des candidats, la qualité de leur dossier, et le nombre de places limitées dans chaque programme. Les candidats non retenus, ici venant de l'extérieur, peuvent toujours obtenir des explications sur leur refus. Le phénomène de contestation des refus d'admission, notamment par voie judiciaire, devient malheureusement de plus en plus courant. Les masters de l'IEP étant très attractifs, le nombre de déçus est en constante augmentation.

Politique générale de l'établissement – Campagne d'emplois 2025

La Présidente redonne la parole au Directeur pour présenter la campagne d'emplois 2025 de l'établissement.

Dans le cadre de la gestion des effectifs du titre 2 (personnels titulaires de l'Institut), la campagne d'emplois définit chaque année les besoins en recrutement de l'année à venir qu'il s'agisse des personnels enseignants (enseignants chercheurs, enseignants du second degré, ATER...) ou administratifs.

Pour rappel, l'an passé, concernant les enseignants il a été décidé de voter une campagne sur 2 ans, aucune demande n'est donc faite pour les enseignants.

Les propositions de recrutement approuvées en 2024 étaient :

- 1 poste PR Science Politique
- 1 poste PR Droit public
- 1 poste MCF histoire contemporaine
- 2 ATER sur les postes PR/MCF vacants temporairement 1 poste dédié aux enseignants invités

Pour les personnels BIATSS, la campagne emplois 2024 affichait 12 postes vacants pour les personnels administratifs et techniques. En 2025, ce nombre est le même et les postes sont toujours occupés soit par un agent non titulaire en contrat à durée

déterminée (5) ou indéterminée (5). Deux emplois sont occupés par des titulaires en détachement.

Il n'est pas prévu l'ouverture de concours pour l'année 2025 mais il semble nécessaire de transformer deux postes de catégorie A de la filière ITRF en filière administrative dans la perspective de rééquilibrer les filières et de permettre l'accueil de nouveaux personnels compte tenu des dernières expériences de recrutement.

Il est ainsi demandé la transformation d'un poste d'IGR et d'un poste d'IGE en deux postes d'AAE.

Le Directeur tient à souligner les efforts importants réalisés pour gérer les contraintes budgétaires, tout en reconnaissant l'absence de perspectives pour augmenter le plafond d'emplois. Il rappelle que le passage aux RCE pourrait offrir une gestion plus souple de la masse salariale, en permettant plus d'autonomie à l'établissement tout en assumant la responsabilité qui en découle. Il reconnaît cependant que ces décisions ne seront pas prises sous son mandat, mais qu'il estime qu'il s'agit d'une priorité pour l'avenir.

Audrey Freyermuth, de son côté, souligne l'importance de l'engagement des enseignants-chercheurs, notamment pour le développement de l'innovation pédagogique. Elle rappelle que cet engagement dépend du temps disponible, lequel est directement lié à la taille des effectifs. Les effectifs contraints entraînent un manque de temps pour les enseignants-chercheurs, ce qui génère une pression supplémentaire.

La Présidente partage l'idée que le passage aux RCE est une solution pour retrouver des marges de manœuvre face à un budget restreint. Elle insiste sur la nécessité de poursuivre les efforts pour mettre en place ce système afin de dégager des ressources supplémentaires, y compris via le développement des ressources propres de l'établissement.

Sans autre demande de prise de parole, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Politique générale de l'établissement – Prime de responsabilités pédagogiques

Le Directeur des Etudes rappelle que l'objectif est de valoriser l'engagement pédagogique des enseignants du secondaire affectés dans le supérieur. Les fonctions à valoriser et les plafonds de la prime sont déterminés par le Conseil d'Administration (CA), et l'attribution individuelle se fait ensuite en CA restreint. Cette délibération concerne spécifiquement les PRAG et PRCE, tandis que les enseignants-chercheurs suivent un autre système de valorisation.

Nathalie Ferrière soulève une question sur la confusion entre certaines fonctions qui apparaissent à la fois dans les catégories "PCA" (primes pour charges administratives) et "PRP" (prime pour responsabilités pédagogiques), comme les référents de la mission "égalité des chances" ou "démocratisation". Franck Biglione répond qu'il n'y a pas de réelle différence et explique que les primes pour charges administratives complètent les PRP lorsque l'engagement dépasse le plafond des 96 heures équivalent TD.

Sans objection ni autres questions, Madame la Présidente fait procéder au vote à l'issue duquel le conseil d'administration approuve la délibération.

Programme d'enseignement et de recherche, d'information scientifique et technique et de coopération internationale – Convention avec le réseau ScPo pour l'organisation du concours commun en 1re année – session 2025 (CC1A)

Le Directeur rappelle que le règlement du concours, partagé avec les six autres IEP, doit être adopté chaque année. Une nouveauté cette année est l'augmentation des frais d'inscription, passant de 50 à 40 € pour les boursiers et de 180 à 210 € pour les non-boursiers. Cette augmentation vise à compenser l'inflation et les coûts d'organisation du concours, qui incluent des dépenses importantes liées à l'accueil de 15 000 candidats.

Rémi Prévot interroge sur la justification de l'augmentation, notamment si elle couvre les frais de préparation du concours et si l'établissement réalise un bénéfice. R. Mehdi précise que l'objectif n'est pas de générer des profits mais de financer les activités essentielles de l'établissement, comme la recherche et l'accueil des étudiants, notamment les plus vulnérables. Il souligne que l'établissement reste très modéré en matière de frais d'inscription, comparé à d'autres institutions.

Samuel Rogron exprime des réserves sur l'augmentation, en particulier sur la différence de traitement entre boursiers et non-boursiers, soulignant que certains non-boursiers, bien que ne recevant pas d'aide, ne sont pas forcément issus de foyers aisés. Le Professeur Mehdi admet avoir été opposé à la réduction des frais pour les boursiers, mais répond que des compromis ont été nécessaires dans le cadre du Réseau ScPo.

Après quelques échanges sur la complexité des effets de seuils de revenus, la Présidente soumet la délibération au vote, qui est adoptée avec sept abstentions.

Organisation générale des études – Modalités de contrôle des connaissances et compétences (M3C) des diplômes nationaux (licence et master) pour 2024-2025 (niveau 3)

La Présidente donne la parole au Directeur des études pour les M3C des diplômes nationaux pour 2024-2025.

Franck Biglione prend la parole pour expliquer que, comme chaque année, ils procèdent au vote des niveaux de modalités de contrôle des connaissances. Le niveau 2 a déjà été voté en juillet, et le 3ème fixe le détail des modalités des épreuves pour chaque parcours et unité d'enseignement.

Sans objection ni autres questions, La Présidente fait procéder au vote à l'issue duquel les modalités de contrôle des connaissances des diplômes de licence et masters sont adoptées.

Organisation générale des études – Modalités de contrôle des connaissances et compétences (M3C) du diplôme de Mastère enseignement

Le Directeur des Etudes poursuit en expliquant que pour la première fois cette année, les mêmes règles de modalités de contrôle des connaissances sont appliquées au mastère spécialisé en enseignement, labellisé par la Conférence des grandes écoles. Il sollicite auprès de Madame Galand, représentant le Recteur, une exécution immédiate pour cette délibération spécifique.

Sans objection ni autres questions, La Présidente fait procéder au vote à l'issue duquel les modalités de contrôle des connaissances du diplôme de Mastère enseignement sont adoptées.

Le budget, ses modifications et le compte financier – Budget rectificatif (BR) de l'exercice 2024

La Présidente poursuit l'ordre du jour en passant aux questions budgétaires et donne la parole à la secrétaire générale, qui présente le budget rectificatif (BR) de l'exercice 2024.

Gaëlle Chevalier explique que ce BR ne conduit qu'à des ajustements « mineurs » sur chacune des masses, les grands équilibres du BI tel que présenté en décembre 2023 restent valables.

Seule la partie investissement fera l'objet d'un développement spécifique étant donné le décalage de certains crédits et le commencement des déploiements des opérations cofinancées.

Pour la partie recettes :

On constate que le niveau général des recettes est stable par rapport à la prévision (diminution au total à -135K€ par rapport au BI).

Sur la partie subventions, on note une légère augmentation de la SCSP qui intègre les crédits obtenus suite au dialogue de performance, 88 K€. De manière générale, l'ensemble des recettes globalisées augmente (+ 123 K€).

La diminution globale est essentiellement due à une diminution des sommes appelées dans le cadre du cofinancement des opérations de l'EPS, cette recette moindre a pour corollaire une baisse des dépenses.

Ainsi les montants présentés restent très proches de ceux votés au BI (6 241 540 € contre 6 376 790 €).



Pour la partie dépenses :

- Concernant la masse salariale :

On note une légère augmentation (+65 K€), principalement en raison de recrutements dans le cadre du dialogue de performance et de mesures liées à l'inflation. En effet, les projets qui s'inscrivent dans le dialogue de performance (politique d'innovation pédagogique et déploiement des activités de la chaire enseignements) prévoient des recrutements (contrats doctoraux) ce qui justifie la légère augmentation de la masse salariale. Par ailleurs cette augmentation prend en compte les effets, sur une année pleine, des mesures de lutte contre l'inflation prises au cours de l'année 2023 dont l'impact est revu sur le BR. Enfin cette revalorisation intègre le rattrapage des dépenses des rémunérations d'intervenants pour des prestations non réglées en 2023.

8

- Les dépenses de fonctionnement :

Le montant des crédits de fonctionnement est extrêmement proche de celui voté au BI, une hausse des décaissements liés aux bourses (UFA et ERASMUS) implique d'augmenter l'enveloppe (+ 54 K€ sur les deux dispositifs, en AE / CP) et en parallèle, certaines baisses de crédits de fonctionnement (administration générale, recherche) conduisent à une quasi stabilité de l'enveloppe (+ 76 K€ en AE et + 31 K€ en CP).

- Les dépenses d'investissement :

Enfin, les crédits d'investissement sont revus à la baisse, les deux opérations majeures ayant été légèrement surévaluées quant aux crédits 2024.

L'opération de réaménagement du site EPS

Les AE s'élèvent à 434 K€

L'opération de sécurisation verra l'essentiel des travaux effectué tout début 2025.

Les AE et CP relatifs à celle-ci s'élèvent à 37K€.

L'exercice 2024 intègre des dépenses d'investissement financées en fonds propres par l'établissement mais également la perception d'une partie des crédits alloués via le dispositif Contrat d'avenir (1,9 M€ au total).

Elles comportent les opérations du PPI et des dépenses d'investissement « courant ».

Les opérations de l'exercice 2024 ont été légèrement revues pour l'exercice et des ajustements calendaires et financiers sont prévus.

Pour rappel, les opérations 2024 se centrent sur le site Philippe Séguin (EPS), après les très nombreuses réalisations sur le site Saporta.

Sur les opérations du site secondaire il faut distinguer :

- Les opérations sur fonds propres, c'est le cas de la mise en œuvre du contrôle d'accès sur le site
- L'opération de restructuration du site financée par le Contrat d'avenir jusqu'en 2027.

Elles concernent tout d'abord **la mise en œuvre du contrôle d'accès sur le site Espace Philippe Séguin (EPS)**. Les sommes engagées en 2023 (60K€) correspondent au lancement du projet, les AE liées aux travaux étaient prévues sur l'exercice 2024, de même que l'essentiel des CP mais le calendrier a été décalé de quelques mois, impliquant un décalage sur 2025 de l'essentiel des crédits.

Ainsi, sur les AE/CP respectivement évalués à 373 K€ et 288 K€, le BR prévoit 37 460 € en AE/CP.

L'exercice 2024 marque également le début des « grands » travaux sur le bâtiment EPS, avec **l'aménagement de l'amphithéâtre et des salles de cours**. Comme présenté dans le Schéma Directeur d'Aménagement Immobilier (SDAI), un ensemble de travaux de rénovation et de réhabilitation doit permettre d'ici à 2027, dans un premier temps, d'améliorer les conditions de travail et d'études sur le site secondaire.

Cette opération intégrée au Contrat d'avenir (2021-2027) bénéficie d'un financement à hauteur de 1,9 M€, dont les premiers encaissements sont prévus début 2024.

L'essentiel des dépenses est lié à la désignation de la maîtrise d'œuvre, les CP sont répartis sur des versements dans ce cadre, ainsi que des études et diagnostics.

Prévus à hauteur de 594 K€ d'AE et 427 K€ de CP sur l'exercice 2024, ils sont légèrement redimensionnés pour tenir compte des chiffres réels actés avec la désignation d'un MOE (cf CA du mois de juillet dernier) et le calendrier effectif des engagements et décaissements prévisionnels en découlant.

Ainsi, au moment du BR 2024, les AE ouvertes s'élèvent à 434 895 € (soit – 159 K€) et 353 223 € de CP (soit – 73 K€).

On note enfin un reliquat de sommes marginales dépensées sur les opérations Saporta (15 K€ d'AE et 88 K€ de CP), dont l'essentiel solde les travaux du Workcafé, de même pour le bâtiment Marceau Long (1 800€ en AE/CP).

Pour le budget 2024 d'investissement le PPI s'élève ainsi à 489 765 € (contre 968 125 €) au titre des AE et 481 325 € (contre 716 235 €) au titre des CP.

Pour les opérations hors PPI, outre les opérations d'investissement courant évaluées forfaitairement sur les trois sites à 106 K€ (en AE et CP), s'ajoutent les dépenses liées aux outils de travail numériques, essentiellement le renouvellement de postes informatique (36 K€) et d'autres dépenses ponctuelles (14 K€).

Hors plan pluriannuel on totalise des AE à hauteur de 156 K€ et des décaissements à hauteur de 110 K€.

Au total la prévision de dépenses d'investissement s'élève pour l'année 2024 à 650 K€ d'AE / CP.

 Analyse sur la soutenabilité du budget présenté

Les principaux indicateurs financiers restent globalement satisfaisants, avec une capacité d'autofinancement en augmentation (422 K€ contre 378 K€ au BI) et une meilleure trésorerie prévisionnelle (1,271 M€ contre 1,119 M€ au BI). Le déficit reste stable par rapport au BI, mais le solde budgétaire est moins déficitaire en raison de la réduction des investissements.

La soutenabilité du budget semble assurée pour 2024, sous réserve de maintenir les recettes propres et de maîtriser les dépenses de fonctionnement. L'objectif de financement à 50% des dépenses propres reste réaliste pour les années à venir.

10

Madame Galand, qui représente le Recteur, tutelle financière de l'établissement, rappelle que, conformément au Code de l'éducation, lorsque l'établissement doit prélever sur ses réserves pour financer des dépenses autres que des dépenses d'investissement, le Recteur doit se prononcer en amont et autoriser le CA à voter cette mesure. Comme l'avait été le déficit prévisionnel du budget initial, ce déficit est donc autorisé, les variations restant faibles. Il est important de maintenir un contrôle des dépenses et de continuer à développer les ressources propres de l'établissement, tout en surveillant l'exécution du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), particulièrement en fonction des recettes disponibles.

Monsieur Cecchi partage l'avis de Madame Galand et met en lumière la stabilité des ressources propres, qui se maintiennent autour de 39-41%. Il mentionne aussi les changements à venir concernant le décret GBCP, qui régle la gestion publique, et son impact sur le contrôle financier des établissements. Bien que des ajustements soient attendus pour 2025, il semble probable que les mesures concerneront davantage l'année 2026.

Nathalie Ferrière s'interroge sur le retard du PPI pour sécuriser l'EPS, ce à quoi Gaëlle Chevalier répond que le décalage de quelques mois est lié aux procédures de marchés publics.

Le Directeur souligne que l'établissement doit développer ses ressources propres pour mener à bien sa stratégie. Il évoque plusieurs leviers :

- Les droits d'inscription, qu'il faut gérer avec prudence.
- La formation continue, avec un objectif de 370 000 €, ce qu'il estime réalisable.
- L'apprentissage, un levier à surveiller, car le financement de l'apprentissage pour les Bac+5 pourrait être réduit par l'État à l'avenir.
- La valorisation des espaces de l'établissement, comme la location d'amphithéâtres et d'autres espaces.
- Les financements externes, par la recherche de subventions et en répondant à des appels d'offres, comme « MEMO ».

Le Professeur Mehdi insiste sur le fait qu'il n'y a pas de fatalité dans la situation financière de l'établissement et que des efforts doivent être faits pour diversifier les sources de financement.

Sans objection ni autres questions, la Présidente fait procéder au vote à l'issue duquel le BR de l'exercice 2024 est adopté par le Conseil d'administration.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente relève une demande d'intervention au titre des questions diverses. En effet, des étudiants ont exprimé leur inquiétude concernant le non-versement des bourses PRAME-Étude et PRAME-Stage pour l'année scolaire 2023-2024, ce qui a placé certains dans une situation financière difficile. Le Directeur tient à préciser que le problème est dû à un manque de budget de la Région, et non à une négligence de l'IEP. Il explique que les dossiers ont bien été envoyés, mais que la Région a gelé les financements en raison d'une pénurie budgétaire. Il indique également que les étudiants concernés sont en contact avec l'assistante sociale et les services de la Vie Etudiante pour monter un dossier de soutien via le FSDIE (Social). Le Directeur reconnaît un retard dans la réponse, dû à la situation administrative compliquée depuis la rentrée, mais assure que la situation est prise en charge.

Par ailleurs, plusieurs étudiants ont suggéré que l'établissement prenne en charge les frais des tests de certification en anglais (TOEFL, etc.) pour les étudiants boursiers, comme le font certaines autres institutions, par exemple Sciences Po Lille. Le Directeur répond que bien qu'il ne soit pas possible d'offrir une gratuité totale, une solution pourrait être d'orienter les étudiants vers le service universitaire des langues d'AMU, qui propose le TOEFL à un tarif réduit de 75 €.

Enfin, une proposition a été faite pour ajouter une date supplémentaire pour le dépôt des mémoires, notamment en cinquième année, car la date actuelle du 15 juin ne convient pas toujours aux étudiants en stage ou préparant des concours. Le Directeur des Etudes explique que la modification des règles en cours d'année n'est pas possible, mais que la suggestion serait examinée par un groupe de travail en vue de l'année suivante. Adrien Vitse et Céline Gimet expriment, pour leur part, leur préférence pour une date de dépôt plus stricte, soulignant que cela incite à une meilleure gestion du temps et améliore la qualité des mémoires. Ils ont noté que les mémoires soumis à la dernière limite manquaient souvent de rigueur et de qualité.

Madame Crivello souhaite intervenir pour évoquer un partenariat important dans le cadre du programme France 2030, soutenu par l'ANR et le ministère de l'Enseignement supérieur, visant à renforcer les sciences humaines et sociales, en particulier les sciences politiques et le droit. Ce programme dispose d'un budget de 100 millions d'euros pour soutenir des projets collaboratifs entre universités et autres institutions. Le projet porté par AMU (Aix-Marseille Université) a choisi de se concentrer sur la thématique « Civilisation et géopolitique en Méditerranée ». L'objectif est d'étudier comment les tensions et conflits en Méditerranée influencent la reconfiguration des enjeux nationaux et internationaux. Le consortium formé autour d'AMU comprend plusieurs universités (Toulon, Nice, Grenoble), des grandes écoles (comme Sciences Po Aix), ainsi que des institutions culturelles et de recherche (l'INSP, le CNRS, l'IRD-

INSERM, le MUCEM, l'APHM, les écoles françaises à l'étranger (Madrid, Le Caire, Athènes et Rome), etc.).

Le projet a été sélectionné parmi 43 candidatures, et la deuxième phase de dépôt de réponse se fait cette semaine. Quatre axes thématiques ont été identifiés : la conflictualité, les flux migratoires, la résilience des territoires, et les revendications identitaires et les conflits de mémoire. Plusieurs "work packages" sont également prévus, portant sur des sujets comme l'interdisciplinarité, l'internationalisation des sciences humaines et sociales, l'expertise publique et les humanités numériques. La réponse définitive concernant la sélection des projets sera donnée en décembre 2024, avec un début prévu pour janvier 2025.

12

Madame Crivello exprime sa reconnaissance envers les partenaires, notamment Sciences Po Aix, pour leur implication dans le projet, soulignant que la coopération entre institutions est essentielle pour réussir dans ce type d'initiatives. Le projet pourrait avoir un impact positif sur la recherche, l'enseignement, et la relation entre le monde académique et les pouvoirs publics.

W. Bruyère-Ostells remercie Maryline Crivello pour ses propos et évoque l'importance de la coopération entre établissements, soulignant qu'une petite institution a besoin de renfort pour sa recherche. Il mentionne les défis liés au temps consacré à la recherche, aux finances, et à la gestion des projets pour les enseignants-chercheurs. Il explique que cette charge de travail, invisible pour les étudiants, est essentielle pour assurer des financements et des retombées positives pour l'établissement.

Le Professeur Mehdi, quant à lui, rappelle que depuis 2015, il a toujours veillé à inscrire l'Institut dans une politique de site en soulignant l'importance de tisser des liens de confiance avec les partenaires, notamment AMU. Bien que les activités ne soient pas comparables en termes de taille, les échanges ont été mutuellement bénéfiques.

Pour terminer, Nicolas Badalassi propose de rendre hommage à André Cartapanis, en renommant une salle de l'établissement ou en créant un événement scientifique, comme des "Journées André Cartapanis". Le Directeur approuve cette idée mais insiste sur la nécessité de bien réfléchir au lieu et à la forme de cet hommage, afin qu'il soit à la hauteur de son œuvre et l'héritage qu'il laisse à cette Maison.

Céline Gimet, en tant qu'ancienne étudiante d'André Cartapanis, qui a été son directeur de thèse, soutient ces propositions et suggère de collaborer avec le Cercle des économistes pour organiser une journée scientifique sur ses travaux, notamment sur la globalisation, afin de marquer l'hommage et perpétuer ses recherches.

La Présidente lève la séance en remerciant les administrateurs pour la richesse de ces échanges et annonce que le prochain C.A se tiendra le samedi 14 décembre.